



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 67176

Texte de la question

M. Bruno Le Roux * souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis. En effet, la situation sociale du département est toujours préoccupante. En 2004, le total des charges des prestations versées aux familles marque une progression de 8,5 %. Les minima sociaux progressent aussi sensiblement. De plus, notre population montre une proportion de familles monoparentales très supérieure à la moyenne régionale et nationale (19 %) mais également un nombre de familles nombreuses là aussi très supérieur à la moyenne régionale (16 %). Etant donné le contexte sociodémographique du département, la CAF de la Seine-Saint-Denis s'inquiète légitimement alors qu'elle fonctionne en douzièmes provisionnels, interdisant tout investissement nouveau. Cet organisme, à l'instar de toutes les autres CAF de France, attend la signature de la convention d'objectifs et de gestion pour les années 2005/2008. Cette contractualisation, négociée entre la CNAF et l'État, doit ensuite être déclinée au plan local sous la forme d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion, signé entre la CAF et la CNAF. Par conséquent, l'absence de convention d'objectifs et de gestion entrave, à l'heure actuelle, le bon fonctionnement des caisses et se répercute sur leurs personnels et sur leurs investissements. Dès lors, il lui demande de bien vouloir indiquer l'état de la négociation nationale et si une signature rapide de la convention est envisagée afin de permettre le développement indispensable des caisses pour les années à venir.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale des allocations familiales et l'État pour la signature de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008, portant plus particulièrement sur l'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) de la branche, sont terminées. Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille est maintenant en mesure de préciser que, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui iront à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettront de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires seront réalisées sur la période 2005-2008. 15 000 places supplémentaires seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements seront tenus et intégrés dans la future convention d'objectifs et de gestion dont la signature interviendra dans la deuxième quinzaine du mois de juillet. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67176

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6117

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7741